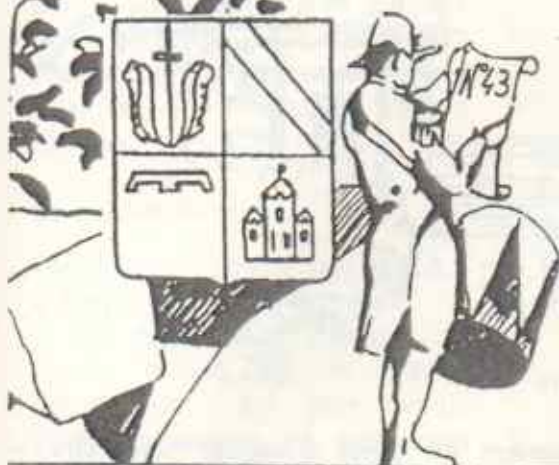


LE CARILLON



Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Conseil municipal.....	2
Les secours d'urgence être acteur de l'urgence : l'affaire de tous.....	3
Journées découverte au Gardon Frit.....	4-5
Dom'repas : Service de portage à domicile	6
Familles rurales Heugnes	7
Téléassistance	8
Autorisation de construire des habitations légères et de loisirs	8

Le Mot du Maire

Beaucoup d'erreurs se sont glissées dans le dernier numéro du Carillon paru en août.

Le sommaire du numéro précédent reconduit...

Une erreur dans les horaires de passage du train du Bas-Berry en gare de Heugnes.

Les gardes des pharmaciens sans adresse, ni téléphone.

Beaucoup de fautes d'orthographe dans l'article « couverture de téléphonie mobile » en partie scanné sur un document étranger à nos services...

Le retard à l'imprimerie entraînant des rendez-vous manqués pour les Journées Découvertes.

Bref, beaucoup de problèmes pour un même numéro, ce que quelques-uns d'entre vous n'ont pas manqué de nous faire remarquer.

Promis, juré, on va essayer de ne pas recommencer et bonne lecture tout de même.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal N° 43
NOVEMBRE 2005



COMMUNE D'HEUGNES

PAS DE CONSEIL EN JUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2005

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

Le conseil accepte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2004.

Des travaux de réfection de clôture sont à envisager autour des stades communaux et du nouvel atelier. Une consultation d'entreprises va être lancée. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général dans le cadre du F.A.R. 2006.

Le conseil prend connaissance des affaires courantes de la commune durant la période estivale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2005

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

• Etat d'avancement du projet éolien

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de la société Gamesa Energie France de développer un projet de parc éolien sur les communes de Heugnes, Villegouin et Préaux, et en particulier sur la commune de Heugnes sur des parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil (7 votants) accepte les propositions suivantes :

- la promesse de bail emphytéotique
- la promesse de bail emphytéotique pour les parcelles communales concernées
- le document dit « Autorisation » autorisant la société Gamesa Energie France à déposer tout dossier de déclaration de travaux ou de permis de construire relatif aux parcelles communales concernées par le projet.
- Le document dit « Autorisation de surplomb » autorisant le surplomb des parcelles communales, concernées par le projet, par les pales des éoliennes.
- Le document dit « Autorisation de surplomb » pour les chemins et voies communaux concernées par le projet.
- Que Monsieur le Maire signe les promesses de bail emphytéotique, les documents dit « Autorisation », les documents dits « Autorisation de surplomb » pour les parcelles communales et les chemins communaux concernés par le projet de parc éolien développé par la Société Gamesa Energie France.



• Aménagement du point d'apport volontaire - Création d'un nouveau chemin d'accès pour poids lourds et d'une plateforme en béton d'environ 170 m² pour les containers

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de réaménager le point d'apport volontaire sis route de Pellevoisin. Après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre de l'entreprise Jamval (Heugnes) pour un montant de 4 903,60 € TTC.

• Vote de l'indemnité de conseil et d'aide à la confection des budgets due à Monsieur le Trésorier de Valençay

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite au départ de Monsieur Lemaigre, Trésorier de Valençay, il convient de délibérer sur l'indemnité due à son successeur, Monsieur Orset.

Après étude des textes en vigueur, le montant de l'indemnité s'élève à 319.61 € brut pour cette année.

• Convention de partenariat avec Familles Rurales pour le service de portage de repas à domicile

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune de Heugnes et Familles Rurales pour le service de portage de repas à domicile. Une subvention de 1 € par habitant (soit 440 €) sera versée en 2006. La commune sera représentée par Monsieur Bernard Garnier et Ginette Labecot au Comité de Pilotage.



LES SECOURS D'URGENCE, ETRE ACTEUR DE L'URGENCE : L'AFFAIRE DE TOUS

Chaque jour, des personnels du SAMU, des sapeurs-pompiers, des médecins libéraux, des ambulanciers professionnels, des associations caritatives oeuvrent ensemble, sur le terrain, pour répondre aux situations d'urgence et au besoin croissant de sécurité des personnes.

En matière de secours, d'assistance aux personnes en détresse et d'aide médicale urgente, la coordination de ces différents acteurs est primordiale.

Apporter une réponse adaptée à une situation donnée (en particulier en cas d'urgence) est plus que jamais le principe d'action des services en charge de la gestion des secours.

Ce schéma a pour vocation de présenter l'organisation des secours d'urgence, de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et de l'urgence sanitaire et sociale dans l'Indre, en soulignant que toute personne peut être aussi acteur efficace du secours à autrui par la connaissance de quelques conduites simples, voire par l'apprentissage des gestes de premier secours.

Vous pouvez être ACTEUR de l'urgence, en fonction de vos capacités, de vos disponibilités et de vos motivations. Etre acteur, c'est en effet SAVOIR CE QU'IL FAUT FAIRE face à une situation d'urgence. Pour cela, il est possible de :

1. S'INFORMER et
CONNAITRE les conduites

à tenir en cas d'accident (protection du sur-accident, transmission de l'alerte).

2. SE FORMER aux techniques de premiers secours (12 heures de formation de base pour l'attestation de formation aux premiers secours)

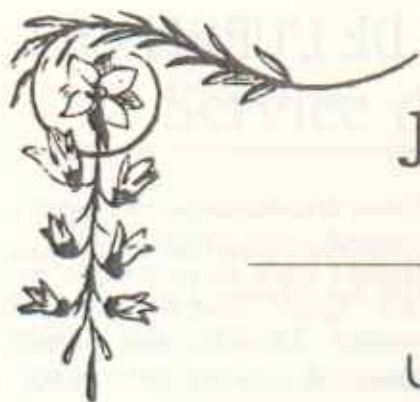
Les renseignements utiles sont à solliciter auprès des associations et organismes de formation :

- Association départementale de la protection civile 34, espace Mendès France, Châteauroux - 02 54 27 70 35
- Comité départemental de la Croix-Rouge Française
82, Bd George Sand, Châteauroux
02 54 22 12 09.

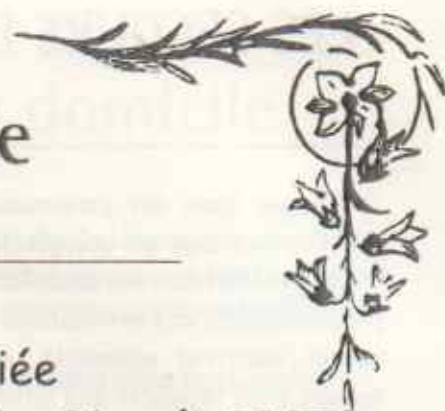
- Union départementale des sapeurs-pompiers - Direction départementale des services d'incendie et de secours RN 151, Les Rosiers, Montierchaume - 02 54 08 18 00.
- Association solidarité accueil 22, rue Hoche, Châteauroux
02 54 27 77 17.
- CESU 36 Centre d'Enseignements des Soins d'Urgences 216, avenue de Verdun, Châteauroux - 02 54 29 60 14.

3. INTEGRER UNE EQUIPE de secouristes, au sein d'une association.





Journée découverte au Gardon-Frit



Une Journée Découverte, initiée
par le Civam de Valençay eut lieu le dimanche 21 août 2005
au Gardon Frit - La Butte.

Les participants avaient rendez-vous au parking de l'Étang de la Butte où Monsieur Bernard Garnier, Maire, fit une présentation de la commune de Heugnes puis du Gardon Frit. Ce lieu dit, en effet, n'existe pas sur le cadastre Napoléonien de 1835 possédé par la mairie. Ce secteur s'appelait alors le Marchais du Grand Has - terme que l'on retrouve sur les actes notariés de certains propriétaires -. Le Gardon Frit fut vraisemblablement créé à la suite du défrichement de ces terres composées en majorité de marchais et de brandes au XIX^e siècle.

Notre première visite fut consacrée à la Maison Marie-Joseph où les religieuses nous réservèrent un accueil très chaleureux. Présentation de la Communauté et de sa fondatrice : Marguerite Richard dont la tombe repose au milieu d'une lumineuse roseraie actuellement toute en fleurs. Après notre entrée dans la Chapelle, un temps de recueillement fut observé avant de se retrouver, étonnés et admiratifs, autour de l'autel composé d'une très belle coupe d'un fût de chêne. Don symbolique d'un habitant du Gardon Frit, haut d'environ un mètre et d'un diamètre respectable, il vit et respire suivant l'humidité de l'air ambiant. La salle suivante nous réservait la surprise d'une douzaine de bannières bien mises en valeur par la lumière qui tombait d'une verrière en puits de jour. Brodées récemment, pour la plupart, dans le secteur, elles accompagnaient la bannière d'Heugnes qui avait été très abîmée et noircie lors du feu consumé dans l'église au mois de mai 2004. Grâce à Monsieur Yves-Marie Stahl, elle fut sauvée et restaurée par toute une équipe animée de bonne volonté et de talent que tous les paroissiens d'Heugnes ne manqueront pas de remercier chaleureusement.

Pour rejoindre le deuxième site, nous avons fait un arrêt au pied du mât de mesure des vents et Monsieur Garnier donna rapidement quelques informations sur l'étude d'un Parc Éolien développée par la Société espagnole Gamesa Energie France. Ces moulins à vent des temps modernes pourraient animer demain une activité propre et valorisante sur le secteur, mais les concertations seront primordiales pour la finalité de ce projet.

Nous sommes ainsi arrivés en vue de notre deuxième site historique au Gardon Frit, à savoir : le Radar. C'est une propriété privée achetée en 1977 par Monsieur Jean-Paul

Lambert qui a eu, avec Madame Michèle Imbert, la gentillesse de bien vouloir nous recevoir et même, quelques jours auparavant, d'inviter quelques vétérans à revivre sur les lieux de leur service militaire, effectué dans les années cinquante pour ceux que j'ai pu contacter. La sympathique présence de Monsieur Guy Charpentier de Sougé fut capitale, car il était parmi ceux qui inaugurèrent cette station radio goniométrique le 1er avril 1952. Dépendant de la Base Aérienne de Tours Parçay-Meslay, cette station servait à guider et situer les avions qui entraient dans le périmètre du champ d'action de quatre stations, comme celle d'Heugnes, appelées Vouvray Contrôle. Vouvray Rouge était le nom de code de la station de Heugnes que l'on appelle improprement « Le Radar » aujourd'hui. Quelques photographies de l'époque servaient de support à la présentation du site, de son fonctionnement, de ses effectifs, des relations avec les commerçants des différentes communes, choisis par l'Armée de l'Air pour approvisionner cette petite base militaire. Monsieur Charpentier revivait avec enthousiasme cette période de sa vie et les contacts chaleureux avec le voisinage : services rendus lors des moissons, des vendanges, des réparations opérées par les mécaniciens avec en contrepartie certaines « améliorations de l'ordinaire ». Evocation aussi du Parquet Duvoux de Pellevoisin qui abritait les Fêtes et les bals du Café Nau au Gardon Frit et d'autres bals locaux qui se terminèrent par d'heureux mariages avec des jeunes filles du canton parfois. Ce fut d'ailleurs les fils d'Ariane qui me permirent de retrouver quelques uns de ces militaires du Gardon Frit et leurs épouses.

Et pour finir : la dernière étape de cette journée découverte fut la Stèle de la Butte et son drame vécu il y soixante et un ans, trois jours après la Bataille d'Ecueillé. Tous les ans, la commune, les familles et amis concernés par ce drame et, bien entendu les Associations Patriotiques en honorent la mémoire et fleurissent la Stèle lors de la traditionnelle cérémonie du 28 août notamment. Monsieur Garnier s'appuya sur les écrits du Prince Napoléon, arrière-petit-neveu de l'Empereur Napoléon 1er, alors Chef de la Maison Impériale depuis la mort de son père en 1926. Heugnes dut lui porter bonheur puisqu'il fut le seul survivant sur les six hommes : FFI, artificiers et leur chauffeur, qui avaient pris place dans le

camion Studebaker que les Allemands prirent pour cible, incendièrent puis en achevèrent lâchement les blessés. Les écrits qu'il fit sur la tragédie vécue ce jour là furent repris par Monsieur Léon Bodin, maire d'Ecueillé en 1944, puis plus tard par Monsieur Amédée Renault maire honoraire de Pellevoisin. Et grâce à eux, une trace précieuse fut conservée. Récemment encore, sur les sollicitations de Monsieur Mickaël Beigneux, lors de ses très intéressants travaux de recherches historiques, ce drame fut aussi évoqué par Monsieur Gérard Villemont, présent sur les lieux mêmes au Domaine de la Butte (Carillon n° 40 janvier 2005).

Puis Monsieur Garnier donna la parole à Monsieur Luc Morin d'Ecueillé qui, a bien voulu nous faire l'amitié d'être présent et de parler de ses propres recherches, ses découvertes et son étonnement – c'est un euphémisme – devant certaines erreurs, certaines contrevérités auxquelles il reproche d'être cautionnées par des acteurs de l'époque et des élus d'aujourd'hui. C'est avec une émotion tangible et communicative qu'il nous fit revivre le drame qui allait bouleverser sa vie et faire de lui un orphelin. Bien longtemps après – à coups de pourquoi et de comment – il revisita et retissa les heures et les jours douloureux où le temps s'était arrêté pour lui et pour d'autres, tels nos morts de la Butte. Ce 28 août 1944 attaqués aux environs de 16h30, ils sont morts vraisemblablement dans le quart d'heure qui suivit, Monsieur Gérard Villemont confirme : vers 18h, il va voir le camion en compagnie de son père, métayer au domaine de la Butte, et de son oncle : le camion est carbonisé et les cinq corps à jamais immortalisés. Ils seront transportés le lendemain 29

août à Ecueillé où ils seront inhumés le 2 septembre, puis les familles, par la suite, reprendront les corps (Carillon n° 38 août 2004) Monsieur Morin ne comprend pas au nom de quoi nos morts de Heugnes figurent sur le monument « Aux victimes du 25 août 1944 » d'Ecueillé – Les malheureux avaient encore trois jours à vivre pendant lesquels les artificiers du groupe participèrent au déminage d'Ecueillé ! – Sur la tombe du Saint-Cyrien Albert Laurent à Issoudun est inscrit « Mort sur la commune d'Ecueillé » Pour ce fonctionnaire de haut rang, travaillant sous les lambris de la Préfecture de Châteauroux, que peut-on en penser ? A-t-on réfléchi aux nouvelles générations que l'on invite à ne pas oublier et qui se pencheront sur leur histoire locale. Monsieur Morin, en puriste, s'interroge, interpelle et œuvre inlassablement dans le sens d'une reconnaissance de vérités historiques auxquelles sa propre histoire fut si intimement liée à jamais !...

Et c'est sur le verre de l'amitié offert par la municipalité de Heugnes, quelques gâteaux secs, d'épaisses tranches de pain de campagne et une bonne fromagée fournie par la fromagerie en GAEC de Marie Cécile Dubois au Gardon-Frit, que s'est terminée cette Journée Découverte sur un lieudit qui recelait encore bien d'autres sujets intéressants.

Tous mes remerciements vont à ceux qui ont bien voulu nous accueillir, à ceux qui m'ont aidée dans mes recherches et dans la réalisation de cette journée découverte, ainsi qu'au petit groupe discret mais intéressé des participants.

Ginette Labecot



ETAT CIVIL

3^e Trimestre 2005



NAISSANCES

Manon Jeanne Parisy, née le 16 juillet 2005 à Châteauroux

Jason Christopher Steven Leclerc, né le 25 juillet 2005 à Châteauroux

Nicodème François-Xavier Bernard Cugnière, né le 31 juillet 2005 à Châteauroux

Loréna Laetitia Mansion, née le 24 septembre 2005 à Châteauroux



MARIAGE

Franck Eugène Bonneau et Catherine Bauché, le 6 Août 2005



DECES

Madame Jeannine Micheline Deschatres, épouse Garnier

le 18 septembre 2005 à Châteauroux



DOM'REPAS

Service de portage de repas à domicile

Actuellement sont desservies les communes de Argy, Chézelles, Neuillay les bois, Sougé, Saint-Genou, Saint-Lactencin, Villedieu, Villers les Ormes, Pellevoisin, Ecueillé et Heugnes.

Le rôle de prévention

Le choix du public :

Ouvert plus particulièrement aux personnes âgées, handicapées ou convalescentes, Dom'Repas a une vocation d'utilité sociale. Ce service n'a pas un but commercial, et apporte une aide nécessaire à des personnes dans un besoin vital.

Utilité sociale du Service :

- Rompre l'isolement des personnes âgées

- Maintenir le lien social dans les communes rurales
- Sécuriser les personnes âgées grâce à un contact quotidien
- Prévenir les risques encourus par les personnes âgées isolées et les signaler aux services compétents : médecins, travailleurs sociaux...

Les visites quotidiennes auprès des personnes âgées permettent d'observer d'éventuelles anomalies (état de santé, hygiène de vie, alimentation...) et de les relayer immédiatement auprès des services sociaux ou de communes afin que ceux-ci puissent intervenir rapidement, s'il y a lieu, en toute connaissance de cause.

Cette livraison quotidienne permet aux clients du service de recevoir Mireille Dupuis qui, au-

delà de la livraison des repas, favorise également l'échange avec les personnes utilisatrices.

Une collaboration territoriale

Pour la gestion du service, a été mis en place un comité de pilotage. Composé d'élus des communes adhérentes et de représentants d'organismes sociaux opérant sur le canton, ce groupe a pour mission d'évaluer l'activité annuelle du service (nombre d'usagers, finance...) et de prendre toutes les décisions nécessaires à son bon fonctionnement. Se réunissant 2 fois par an, les débats concernent aussi l'avenir du milieu rural. L'augmentation de l'adhésion des communes ou du prix du repas n'est pas abordée en tant que problème financier mais en tant que qualité, accessibilité et amélioration du service.

La promotion du service est assurée par l'ensemble des partenaires (communes, services libéraux et sociaux, associations, coordination gérontologique etc...)

Composition du comité de pilotage :

- Deux représentants de chaque commune adhérente
- Deux représentants de l'association Familles Rurales de St Genou
- Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- Mutualité Sociale Agricole
- Centre d'Aide par le Travail d'Argy
- Association de Service pour le Maintien à Domicile
- Direction de la Prévention et du Développement Social
- Le personnel technique du service et de la Fédération Familles Rurales de l'Indre

Fiche signalétique du service

DOM'REPAS

5, rue de la Gare 36 500 ARGY
Tél. : 02 54 84 15 00 (répondeur)

Personne responsable du service :

Mme RASLE,
Présidente de Familles Rurales, Association de St-Genou

Salariée responsable :

Mireille DUPUIS,
livreuse et comptable

Fonction : Livraison quotidienne de repas aux personnes âgées ou aux personnes ne pouvant pas ou très difficilement assurer leur repas seules, telles les personnes handicapées ou en convalescence.

Ouvert toute l'année, 6 jours sur 7, du lundi au samedi (le repas du samedi est porté le vendredi, sauf semaine de Noël au jour de l'an)

Fourniture des repas : CAT d'Argy, lors des congés, la Centrale de Buzançais.

Le prix du repas est de 6.50 € payable en fin de mois.

Une convention de partenariat vient d'être signée entre la commune de Heugnes et Familles Rurales. Une subvention de 1 € par habitant (soit 440 €) sera versée en 2006. La commune sera représentée par Monsieur Bernard Garnier et Madame Ginette Labecot.

La qualité du service

Collaboration étroite avec le C.A.T d'Argy :

Les repas sont cuisinés au Centre d'Aide par le Travail d'Argy. Ce C.A.T gère depuis plusieurs années un restaurant d'application. Ce dernier permet à des personnes en difficulté (passagère ou non) de trouver un équilibre de vie grâce à l'apprentissage d'un métier. Les salariés sont encadrés par des professionnels de la restauration.

Les repas sont donc confectionnés et conditionnés sur place.

Les relations quotidiennes du C.A.T et de Mireille Dupuis sont la meilleure garantie pour le fonctionnement du service et son adaptabilité aux demandes des usagers de « Dom'Repas ». Les menus sont remis une semaine à l'avance aux utilisateurs. Ils peuvent ainsi effectuer leur commande pour la semaine suivante en modifiant la composition de certains plats en fonction de leur convenance personnelle.

Les permanences du service :

Pour pallier aux absences de Mireille Dupuis (congrés), une salariée est recrutée en contrat à durée déterminée par l'association pour assurer le service.

Le matériel utilisé :

Véhicule : utilitaire de type Partner avec caisson isotherme

Transport repas : plateaux repas isothermes et fermés

Tournée : 5 jours par semaine, départ 10h30.

Pour tout renseignement, prendre contact avec la mairie.

FAMILLES RURALES HEUGNES

LA RUCHE

Cette année, le centre de loisirs a accueilli 24 enfants au sein de l'école de Heugnes. De nombreuses sorties ont été organisées : Equitation aux écuries de Grethy, Fantasy Forest pour faire de l'accrobranche, la Maison de l'eau, le Planétarium, la Récréation (parc de loisirs), la piscine de Châtillon une fois par semaine...

Les enfants ont pu aussi faire des activités manuelles, des jeux et du camping.

La fête de la Ruche a clôturé ce bon mois de juillet avec un beau spectacle des enfants et un barbecue géant.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé ou aidé au bon fonctionnement du centre et à la réussite de la fête.

Pour 2006, nous recherchons une personne bénévole ayant du temps libre, volontaire, pour remplacer notre responsable, afin d'organiser la prochaine ruche pour que les enfants puissent continuer à se retrouver pendant le mois de juillet.

N'hésitez pas à nous contacter :

Brigitte Blanc au 02 54 39 08 53

ou Christine Bourdin au 02 54 39 09 25.

LA MARCHE

Tous les mardis de 14 h à 16 heures, rendez-vous sur la place de Heugnes. Seule la carte Familles Rurales est obligatoire.

Pour tous renseignements,

Sylvie Bonneau au 02 54 39 0 6 20

LE DINER DANSANT

Il aura lieu le SAMEDI 26 novembre à 20 heures à la Maison des Associations, soirée « Pot au feu » accompagnée par l'Orchestre Mosaïc. Prix 20 euros, ouvert à TOUS (avec ou sans carte Familles Rurales)

Pour réserver :

Christine BOURDIN au 02 54 39 09 25,

Sylvie BONNEAU au 02 54 39 06 20

ou Brigitte BLANC au 02 54 39 08 53

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, l'association reste ouverte à toutes nouvelles idées...

AUTORISATION DE CONSTRUIRE HABITATIONS LEGERES ET DE LOISIRS

Les maires ont été destinataires d'un courrier de la direction Départementale de l'Equipement de l'Indre en date du 4 août dernier, qui rappelle la réglementation en matière de construction des habitations légères et de loisirs soit sur un terrain vierge, soit en bordure d'étang.

Les bâtiments concernés sont le plus souvent, soit des abris en bois vendus par les grandes surfaces de bricolage, soit des habitations (maisonnettes - mobil home) légères livrés par transporteur et implantées sur le terrain en un délai très court.

Contrairement à des idées reçues qui ont la vie dure :

- ils n'échappent pas à la réglementation de l'urbanisme,
- ils sont comme toute construction soumis à autorisation écrite de l'autorité compétente,

- la seule présence des réseaux ne suffit pas à rendre un terrain constructible.

Dans tous les cas :

- toute construction quelle qu'elle soit dont la hauteur dépasse 1,50 m ou dont la surface dépasse 2 m² est soumise à autorisation, ce qui induit le dépôt d'un dossier auprès de la mairie du lieu d'implantation, l'instruction par le service compétent et la signature d'une décision par la personne autorisée.

- Les mobil home et HLL sont interdits en dehors des terrains spécialement aménagés, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Pour les communes n'ayant de règles d'urbanisme propre (carte communale...):

- toute construction est interdite en dehors des parties urbanisées de la commune,

- seules sont autorisées les constructions liées à l'activité agricole (bâtiment d'exploitation ou habitation de l'exploitant agricole)

- dans les secteurs « constructibles » de la commune, les projets sont soumis à permis de construire ou à déclaration de travaux, ils doivent être reliés au dispositif d'assainissement collectif ou disposer d'une fosse septique,

- en outre, les constructions doivent respecter les caractéristiques architecturales générales de notre région

Nonobstant les charges indirectes que la prolifération de ces constructions peut faire peser sur la commune (ordures ménagères, voirie, assainissement etc...), il n'est pas souhaitable de laisser penser que ce type de bâtiment, dont le marché est en plein développement, peut s'exonérer des règles applicables à tous.



TELEASSISTANCE

Mise à jour des tarifs (carillon n° 37 avril 2004)

PRESTATAIRE	DELTA REVIE	FILIEN-ADMR	LOCAPHARM EUROPASSISTANCE	MAIF SERENA	PRESENCE VERTE
INSTALLATION DOSSIER	Entre 18 et 60 suivant revenus	39	38.11		50
MATERIEL	Compris	Médaille étanche compris	compris		Achat du transmetteur 412 ou location 100
ABONNEMENT MENSUEL	Entre 12 et 24 suivant revenus	35	32.01	Sociétaire 37.65 Autres 41.15	Si achat 26 Si location 33
LIEU DE L'ALERTE	Hôpital du Blanc	Verdun (55)		Bry sur Marne (94) 100, av Salvador Allende 79 000 NIORT	Niort (79)
RENSEIGNEMENTS	02 54 37 19 00 (Le Blanc)	02 54 07 78 89 (Châteauroux)	Votre pharmacien		02 54 29 45 42 Châteauroux

Vous faites une chute ou êtes victime d'un malaise et dans l'impossibilité d'atteindre votre téléphone et d'en composer un numéro - voire vous vous êtes fait agresser.

Pressez le bouton.

La Téléassistance peut vous sauver grâce au médaillon d'alerte ou au bracelet qu'il vous faut porter sur vous en permanence.